

Problème d'assainissement autonome

Par julie, le 20/03/2009 à 18:58

Nous sommes en train de construire notre maison, avec mon concubin, et nous avons un soucis d'assainissement.

Lors de l'achat du terrain, nous avions un papier du conseil municipal certifiant que le "tout à l'égoût" serait programmé pour 2006/2007 et nous autorisant à installer provisoirement une fosse d'accumulation.

Hors, maintenant que nous devons réaliser notre fosse, nous ne sommes autorisés qu'à réaliser une fosse autonome avec un filtre à sable, ce qui augmente considérablement le coût des travaux.

Pouvons-nous porter réclamation et obliger la mairie à financer la différence de prix? Merci de prendre en considération ma demande.

Cordialement, mlle Valériani